



IBR - IRE

Communiqué de presse

Bruxelles, le 19 avril 2013

Michel DE WOLF, 2010-2013 : bilan de trois années de présidence active à la tête de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises

L'assemblée annuelle 2013 de l'Institut des réviseurs d'entreprises (IRE) est l'occasion pour le Président sortant de l'IRE, le professeur Michel DE WOLF, de faire le bilan de ses trois années de présidence, dans une période qui s'est révélée être particulièrement agitée au niveau économique et financier, et ce tant au niveau national que mondial. Son mandat de président s'achèvera le 26 avril prochain.

Né en 1961, Michel DE WOLF est réviseur d'entreprises en Belgique depuis 1991. Docteur en droit, professeur aux universités UCL (Louvain) et ULg (Liège), il préside le Corps académique de l'UCL depuis 2010. Michel DE WOLF a publié plus de 20 ouvrages et plus de 100 articles, principalement dans les matières à l'intersection du droit des affaires et des sciences de gestion. Il est rédacteur en chef de la revue Tax Audit & Accountancy, publiée par le Centre d'Information pour le Révisorat d'Entreprises (ICCI). Il est également juge consulaire au tribunal de commerce de Bruxelles.

Le bilan personnel du professeur Michel De Wolf, Président de l'IRE

Principaux points de satisfaction :

- Un nouveau code de déontologie, conforme au Code éthique international des auditeurs, a été proposé au ministre de l'économie. Celui-ci permettra d'assurer encore mieux la crédibilité des réviseurs belges (indépendants et hautement spécialisés), et dès lors des entreprises belges, dans l'environnement mondial.
- De nouvelles missions ont été conférées aux réviseurs d'entreprises par le législateur flamand. Dans ce cadre, un concept de *single audit* a été développé. Il a fait l'objet d'un protocole d'accord avec la Cour des comptes et l'*Interne Audit van de Vlaamse Administratie*; de diverses dispositions réglementaires; et d'un aménagement décretaal du secret professionnel.
- L'IRE a présenté des contributions substantielles et unanimes sur quasi tous les enjeux de la réforme européenne de l'audit promue par le commissaire Barnier. L'IRE a pu faire partager par beaucoup, en Belgique et en Europe, son analyse : si réforme de l'audit il devait y avoir, elle gagnerait à porter sur l'élargissement de la contribution des auditeurs externes à la sécurité des opérations économiques, plutôt que de vouloir surréguler la manière dont les

professionnels exercent leur métier. En Belgique en tout cas, les réviseurs d'entreprises disposent déjà d'une expertise, d'une organisation, d'une déontologie et d'une surveillance qui minimisent les risques d'accident d'audit.

- Un nouveau modèle de rapport du commissaire a été proposé aux autorités publiques. Ce nouveau modèle, modernisé et plus conforme aux pratiques internationales, sera normalement d'application générale en 2015.
- L'IRE, conjointement avec l'IEC et l'IPCF, s'est opposé, apparemment avec succès, à la scission linguistique prévue dans l'accord gouvernemental de décembre 2011.

Principaux souhaits :

- Que la profession de réviseur d'entreprises puisse mieux répondre encore aux nouveaux besoins en matière informationnelle, et dès lors qu'un cadre normatif soit rapidement défini pour enrichir la mission du commissaire par rapport à des questions telles que l'adéquation des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, la pertinence d'informations prévisionnelles, la cohérence d'hypothèses avec l'environnement de l'entité, les indices de performance...
- Que la profession retrouve une attractivité forte auprès des jeunes, lui permettant de recruter de nombreux éléments brillants motivés par le service de l'intérêt général et le conseil indépendant aux acteurs de la vie économique et sociale.
- Que la Belgique puisse transposer sérieusement et dans les délais (31 décembre 2013) la directive 2011/85 visant à généraliser en Europe l'audit indépendant de toutes les administrations publiques, y compris les communes, les zones de police et les centres publics d'aide sociale. Si l'on veut éviter un renchérissement du coût de la dette belge au détriment du citoyen contribuable, il s'agit d'une urgence !
- Que les parquets poursuivent les sociétés en défaut de nommer un commissaire. Tolérer que certaines entités se soustraient à leurs obligations de transparence constitue non seulement un phénomène de concurrence déloyale, mais aussi une anomalie au vu de la volonté des autorités publiques de lutter plus ardemment contre les risques de blanchiment d'argent et d'abus divers.
- Qu'une fondation « Régulation, Economie et Prospérité » associe les Instituts des professions économiques, les partenaires sociaux et les universités. Les réviseurs d'entreprises peuvent y apporter leur expérience du terrain, leur neutralité politique, et l'esprit d'innovation qui fait parfois défaut en Belgique. *Les désastres islandais, irlandais, portugais, grec, chypriote (et demain espagnol) montrent que la Belgique ne peut pas échapper à une profonde réflexion sur son devenir économique.*

A propos de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE)

Organisation professionnelle jouissant de la personnalité juridique, créée par la loi du 22 juillet 1953, l'Institut des Réviseurs d'Entreprises a pour objet d'assurer la formation et l'organisation permanente d'un corps de spécialistes exerçant la fonction de réviseur d'entreprises avec toutes les garanties de compétence, d'indépendance et de probité professionnelle.

L'Institut veille à l'exécution correcte des missions confiées aux réviseurs d'entreprises en vertu de la loi. Outre les missions de contrôle exercées à titre principal, le réviseur d'entreprises est amené à exercer des missions de conseil, dans le respect des règles d'indépendance.

Les quelque 1.040 réviseurs d'entreprises sont inscrits au registre public de l'Institut. Ce dernier compte également 420 stagiaires. Près de 3.500 personnes sont en outre employées dans les cabinets de révision.

Institut des Réviseurs d'Entreprises - Institut royal

Boulevard Emile Jacqmain 135/1

1000 Bruxelles

www.ibr-ire.be - info@ibr-ire.be

CONTACTS PRESSE

David SZAFRAN, Secrétaire général	02 512 51 36	sg@ibr-ire.be
Caroline THIENPOND, Responsable communication	02 509 00 38 0476 500 386	press@ibr-ire.be
Dhoha SMIDA, Conseiller-adjoint communication	02 509 00 39 0473 645 988	press@ibr-ire.be